

Bureau du 10 mars 2003

Décision n° B-2003-1181

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Aménagement et sécurisation du hall d'entrée de l'hôtel de la Communauté urbaine - Marchés de travaux - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la logistique et des bâtiments doit réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation du hall d'entrée de l'hôtel de la Communauté urbaine.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au concepteur initial du bâtiment, la SCPA Gimbert et Vergely.

Ce projet a pour but d'améliorer la lisibilité de l'entrée du public, la qualité de l'accueil des visiteurs et de sécuriser l'accès du bâtiment.

Ces travaux consistent à :

- restructurer l'entrée principale de l'hôtel de Communauté,
- créer une nouvelle zone d'accueil dans le hall,
- mettre en place un système de contrôle d'accès pour le personnel et les visiteurs ainsi qu'une nouvelle signalétique.

Par délibération n° 2002-0680 en date du 9 juillet 2002, le conseil de Communauté a approuvé le montant et le programme de cette opération.

Le montant global de cette opération, toutes dépenses confondues, est estimé à 608 684 € TTC.

Les travaux seraient répartis selon les lots suivants :

- lot n° 1 : menuiserie métallique, vitrerie,
- lot n° 2 : revêtement en pierre,
- lot n° 3 : agencement du mobilier,
- lot n° 4 : équipements physiques de sécurisation,
- lot n° 5 : électricité,
- lot n° 6 : câblage informatique,
- lot n° 7 : contrôle d'accès,
- lot n° 8 : chauffage.

Afin de réaliser ces travaux, il conviendrait de désigner des entreprises de la manière suivante :

- les lots n° 1, 2, 3 et 4 pourraient faire l'objet d'une consultation par marchés séparés sur appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 39, 40, et 58 à 60 du code des marchés publics,

- les travaux d'électricité, de câblage informatique, d'automatisme du contrôle d'accès et de chauffage seraient réglés sur les marchés à bons de commande traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction de la logistique et des bâtiments ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0680 et n° 2003-1087, respectivement en date des 9 juillet 2002 et 3 mars 2003 ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation, lequel sera rendu définitif.

2° - Arrête que :

a) - les marchés de travaux des lots n° 1, 2, 3 et 4 seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - les travaux d'électricité, de câblage informatique, d'automatisme du contrôle d'accès et de chauffage seront réglés sur les marchés à bons de commande traités par voie d'appel d'offres et conclus, à cet effet, par la direction de la logistique et des bâtiments,

c) - les candidatures et les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à signer les marchés de travaux qui découleront de l'appel d'offres ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

4° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007. L'autorisation de programme a été individualisée le 21 janvier 2003 pour la somme de 2 400 000 € et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 608 684 € TTC, à répartir selon l'échéancier suivant :

- 63 000 € en 2002,
- 545 684 € en 2003.

5° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 231 320 - fonction 020 - opération 0546 - centre budgétaire 5720 - centre de gestion 572 600.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,